

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 13 mars 2012 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 15 février 2012, ainsi que les avis et la décision correspondants.
- approuvé la nomination de Jacques BERANGER, ancien membre de la Commission, en tant que Chargé de mission
- approuvé les propositions du Bureau, présentées par Corinne CABASSUD, relatives :
 - . à la composition des missions relatives au suivi périodique de l'Île-de-France - académies de Créteil et Versailles.
 - . à la composition d'une mission hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique de l'Île-de-France – Académie de Paris (habilitation à compter de la rentrée 2012)

Centre d'études supérieures industrielles (CESI)

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- . *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles*
en formation continue à [Arras, Bordeaux, Lyon, Nancy, Nanterre, Rouen, Saint-Nazaire et Toulouse](#)
en formation initiale sous statut d'apprenti à [Angoulême, Arras, Nancy, Nanterre, Rouen et Saint-Nazaire](#).
- . *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Bâtiment et travaux publics, en partenariat avec ITII Île-de-France*
en formation continue et en formation initiale sous statut d'apprenti à [Nanterre](#).
- . *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Bâtiment et travaux publics, en partenariat avec ITC BTP*
en formation initiale sous statut d'apprenti à [Montpellier](#).
- . *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Génie industriel, en partenariat avec ITII Île-de-France*
en formation continue à [Nanterre](#)
- . *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Génie industriel, en partenariat avec ITII Aquitaine*
en formation continue et en formation initiale sous statut d'apprenti à [Pau](#).
- . *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Maintenance, en partenariat avec ITII Île-de-France*
en formation continue à [Nanterre](#).
- . *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Électronique, en partenariat avec ITII Midi-Pyrénées*
en formation continue et en formation initiale sous statut d'apprenti à [Toulouse](#).

Décision de renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- . *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Bâtiment et travaux publics, en partenariat avec ITC BTP-OI*
en formation continue et en formation initiale sous statut d'apprenti à [Saint-Pierre](#).

La Commission prend acte de l'arrêt du recrutement en vue d'obtenir les diplômes suivants :

- . *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Génie industriel, en partenariat avec ITII Lyon*
en formation continue et en formation initiale sous statut d'apprenti à [Lyon](#).

. *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Génie électrique*, en partenariat avec ITII Lyon

en formation continue et en formation initiale sous statut d'apprenti à Lyon.

Seuls les apprentis et stagiaires de formation continue, en formation pendant l'année 2011/2012, pourront obtenir ces 2 diplômes.

Par ailleurs l'établissement sollicite l'habilitation de 3 formations sur les sites de Sophia-Antipolis, Angoulême et Strasbourg.

(voir ... 3/ Développement de l'apprentissage)
(DECISION N° 2012/03-01)

2/ Suivi général des habilitations

Université de Chambéry

- École polytechnique universitaire de Savoie (Polytech'Savoie)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Savoie de l'Université de Chambéry*, dans les 2 spécialités -*Environnement, bâtiment, énergie – Instrumentation, automatique, informatique* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

Lors du suivi périodique, l'habilitation n'avait été renouvelée que pour 3 ans.

(AVIS N° 2012/03-02)

Université du Littoral

La Commission prend acte de l'arrêté ministériel du 28 septembre 2011 publié au B.O. du 27 octobre 2011 créant l'**École d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale** en tant que composante de l'**Université du Littoral**. Le renouvellement de l'habilitation dont bénéficiait l'Université, pour 2 ans à partir de la rentrée 2010, est donc examiné dans ce cadre.

- École d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale (EILCO)

Avis favorable, pour 4 ans à partir de la rentrée 2012, à l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale de l'Université du Littoral*, dans les 2 spécialités – *Génie industriel – Informatique* – en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

Par ailleurs l'établissement sollicite l'extension à l'apprentissage de la spécialité *Génie industriel*.

(voir ...3/ Développement de l'apprentissage)

(AVIS N° 2012/03-03)

3/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue

Université du Littoral

- École d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale (EILCO)

Avis défavorable à l'extension immédiate à l'apprentissage de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale de l'Université du Littoral*, spécialité *Génie industriel*.

(AVIS N° 2012/03-03)

Institut national des sciences appliquées de Lyon (INSA Lyon)

Avis favorable, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, à l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Lyon*, spécialité *Génie électrique*, en partenariat avec l'*ITII de Lyon*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

(AVIS N° 2012/03-04)

École centrale de Lyon (Centrale Lyon)

Avis favorable, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, à l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École centrale de Lyon*, spécialité *Énergie*, en partenariat avec l'*ITII de Lyon*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

La formation est plus particulièrement orientée vers la conception des installations

(AVIS N° 2012/03-05)

École catholique d'arts et métiers de Lyon (ECAM Lyon)

Décision d'habilitation, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, à l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École catholique d'arts et métiers de Lyon*, spécialité *Énergie*, en partenariat avec l'*ITII de Lyon*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

La formation est plus particulièrement orientée vers la gestion et la maintenance des installations

(DECISION N° 2012/03-06)

Centre d'études supérieures industrielles (CESI)

Décision d'habilitation, pour 3 ans, à délivrer les titres suivants :

. *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles*

en formation initiale sous statut d'apprenti à [Sophia-Antipolis](#).

. *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Bâtiment et travaux publics, en partenariat avec SUP BTP*

en formation continue et en formation initiale sous statut d'apprenti à [Angoulême](#).

. *Ingénieur diplômé du Centre d'études supérieures industrielles, spécialité Bâtiment et travaux publics, en partenariat avec UM BTP*

en formation continue et en formation initiale sous statut d'apprenti à [Strasbourg](#).

(DECISION N° 2012/03-01)

4/ Création d'un nouvel établissement à caractère scientifique culturel et professionnel

La Commission prend acte du décret N° 2012-279 du 28 février 2012 transformant l'**Institut Télécom**, établissement public à caractère administratif, en **Institut Mines-Télécom**, établissement public à caractère scientifique culturel et professionnel, placé sous la tutelle du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé des communications électroniques et constitué sous la forme d'un grand établissement au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation.

Le décret est entré en vigueur le 1^{er} mars 2012.

Le nouvel institut intègre les écoles des télécommunications comme le fait actuellement l'Institut Télécom.

Toutefois, les titres délivrés par ces écoles deviennent les suivants :

Ingénieur diplômé de l'Institut Mines-Télécom - Télécom Paris Tech

Ingénieur diplômé de l'Institut Mines-Télécom - Télécom Sud Paris

Ingénieur diplômé de l'Institut Mines-Télécom - Télécom Bretagne

Les 6 écoles des mines sont rattachées à l'Institut Mines-Télécom tout en conservant leur statut d'établissement public à caractère administratif.

Compte tenu des changements de noms des 4 Écoles nationales supérieures des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux, Alès, Douai et Nantes, les intitulés des diplômes délivrés par ces écoles deviennent :

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Douai

Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Nantes

(AVIS N° 2012/03-07)

André MORA